

## Séance publique du 1 mars 2006

### Délibération n° 2006-3228

commission principale : développement économique

objet : **Démarche [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] - Subvention à l'association Action'elles pour son programme d'actions 2006 - Signature d'une convention pour l'année 2006**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 7 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

#### *Le contexte général*

Le renouvellement du tissu économique local comme l'affirmation du dynamisme économique de l'agglomération sont liés à la création d'un véritable pôle d'excellence en matière d'entrepreneuriat. Il s'agit, à la fois d'augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises dans l'agglomération lyonnaise, et de favoriser le développement et la pérennité de ces entreprises.

Pour cela, la Communauté urbaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein du Grand Lyon, l'esprit d'entreprise développe depuis plusieurs années, une politique globale en faveur de la création et de la reprise d'entreprises : [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] ([L\_VE]). La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et financeur du dispositif.

Cela permet aujourd'hui de fournir une offre complète, quelles que soient la maturité et la typologie de projet, qui se décline selon trois axes principaux :

- une organisation territoriale de l'accueil et de l'accompagnement qui se concrétise aujourd'hui par la présence, à chaque conférence des maires de portes d'entrée [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat],
- l'organisation d'une chaîne de l'accompagnement performante pour les porteurs de projet depuis l'amont -l'idée d'entreprendre- jusqu'à l'aval -le développement de la jeune entreprise-,
- une réponse de qualité aux besoins de tous les porteurs de projets : depuis la micro-entreprise jusqu'à la jeune entreprise innovante. Cela passe par l'existence d'une offre immobilière dédiée, mais aussi par des actions spécifiques en matière de financement des projets et en faveur des cédants et repreneurs d'entreprises.

Les chiffres en matière de création d'entreprise démontrent la pertinence de cette offre. En effet, la Communauté urbaine compte 9 304 créations en 2004 dont 7 304 créations pures et 1 628 reprises. Cela représente une croissance de 13 % par rapport à 2003. En deux ans, le nombre de créations a augmenté de 25 %, contre 18 % en moyenne pour la région Rhône-Alpes et 20 % pour la France. De plus, l'agglomération connaît une croissance continue depuis 2001 du nombre de créations, à la différence des autres métropoles françaises.

La création d'entreprises par des femmes implique un accompagnement spécifique, notamment pour prendre en compte une situation sociale et familiale qui conditionne fortement la démarche et le projet de création d'entreprise. Aujourd'hui encore, les femmes ne représentent que 30 % des nouveaux entrepreneurs.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine soutient Action'elles pour son engagement en matière de sensibilisation et d'accompagnement *ante* et *post* création des femmes créatrices d'entreprises.

### L'activité d'Action'elles au sein du dispositif d'agglomération pour la création d'entreprises

Action'elles a signé la charte [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] en juin 2004.

A ce titre, l'Association s'est engagée à assurer la promotion du dispositif et à s'inscrire dans une démarche de travail en réseau et de professionnalisation continue de son activité.

Action'elles est un centre de ressources et de formation pour le public féminin. Son action va de la sensibilisation jusqu'à l'accompagnement *post* création des créatrices d'entreprises. Son action est complémentaire de celle du centre d'information des femmes du Rhône (CIF) en terme de public. Le CIF reçoit essentiellement un public dans une logique d'insertion par l'économie ou de création d'activités. Action'elles a une démarche plus orientée vers la création d'activités ou de petites entreprises à vocation économique portées par des femmes ayant la capacité à développer leurs entreprises, et pour l'essentiel, une formation supérieure.

#### La convention avec Action'elles dans le cadre de son programme d'activités 2006

La Communauté urbaine et Action'elles ont passé, en 2003, une convention triennale de partenariat essentiellement axée sur la réalisation des projets suivants :

- le renforcement de l'accueil et de l'accompagnement des femmes entrepreneurs de l'agglomération lyonnaise,
- la promotion de l'entrepreneuriat au féminin, par l'organisation d'un événement de communication et la participation à différents événements d'ampleur nationale.

Cette convention arrive, aujourd'hui, à son terme. Au regard du bilan d'actions de la structure sur la période 2003-2005 et de son rôle dans le dispositif [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat], il semble, aujourd'hui, opportun de renouveler la convention de la Communauté urbaine avec l'Association pour l'année 2006.

#### Le bilan 2003-2005 du fonctionnement d'Action'elles

##### . Le suivi *ante* création

Libellé	2003	2004	2005
nombre d'entretiens <i>ante</i> création	151	145	59
nombre de porteuses de projet accompagnées	108	98	49
nombre de créations d'entreprise	20	17	23

On constate une forte diminution du nombre de porteurs de projet accompagnés. Cela est conforme aux objectifs fixés dans le cadre de la convention, à savoir le recentrage sur le suivi des femmes ayant déjà créé leur entreprise. L'analyse de l'évolution des activités *post* création de l'Association et du nombre d'adhérentes présentée ci-dessous confirme cette tendance.

##### . L'évolution du nombre d'adhérentes (bénéficiant d'un suivi *post* création)

Libellé	2003	2004	2005
nombre d'adhérentes	21	33	118

##### . L'implication dans le dispositif [L\_VE] :

En 2004, Action'elles a signé la charte de [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat], s'engageant ainsi à concrétiser le travail de partenariat et à améliorer la qualité de l'accompagnement des créateurs d'entreprises. L'Association participe aux réunions territoriales conduites lors de la conférence centre.

L'évaluation du travail en réseau est la suivante :

- la part des porteuses de projet réorientées vers d'autres partenaires de [L\_VE] : 20 %,
- les partenaires concernés : le centre d'information des femmes du Rhône (CIF), l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), Rhône développement initiatives (RDI), les chambres consulaires, Créons, Oséo.

. Les actions de sensibilisation et de communication locales

Sont à noter :

- la participation d'Action'elles au salon des entrepreneurs en juin 2004 et juin 2005 à Lyon : en 2005, Action'elles a assuré une présence constante sur le stand [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] afin d'assurer la promotion du dispositif et d'orienter les porteurs de projet vers les autres partenaires,
- l'animation d'un atelier dans le cadre du salon création d'entreprises au féminin : atouts et faiblesses.

*Les perspectives pour 2006*

. La contribution au développement du dispositif [L\_VE]

- la poursuite du recentrage sur l'accompagnement *post* création des créatrices d'entreprises (ateliers de formation, soirées conférences et actions de marrainage, mise en place d'une permanence dédiée au suivi *post* création des femmes créatrices d'entreprises) ;

- la réorientation systématique des porteurs de projet vers les autres acteurs du dispositif : lorsque la nature du projet ou le profil de la créatrice l'exige ;

- . le suivi du nombre de porteurs de projet réorientés vers le réseau,
- . la liste des structures vers lesquelles sont réorientés les porteurs de projet ;

- les formations : Action'elles organisera une session de formation, en partenariat avec le CIF du Rhône, pour les partenaires du réseau [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] afin de les sensibiliser à l'entrepreneuriat au féminin et de faire connaître son activité ;

. La communication/sensibilisation

- l'affichage systématique du logo [L\_VE] sur les supports et lors des actions de communication conduites par Action'elles ;
- le salon des entrepreneurs et autres manifestations : participation d'Action'elles sous la bannière [L\_VE] au même titre que les autres partenaires du dispositif ;

. Les critères d'évaluation

- l'organisation de quinze ateliers de formation suivie *post* création (cent participantes) ;
- la mise en place effective de la permanence et rapport sur la nature des créatrices reçues et les besoins qu'elles rencontrent ;
- la liste des créatrices orientées vers d'autres partenaires du réseau avec mention des partenaires concernés ;
- le rapport sur la formation organisée (contenu, participants, degré de satisfaction) ;
- l'affichage de l'appartenance au dispositif [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] ;
- la participation au salon des entrepreneurs sous la bannière [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat].

*La proposition de partenariat*

Afin de poursuivre les actions engagées en 2005 et de pérenniser l'activité d'Action'elles au sein du dispositif [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat], il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 15 244 € en 2006 ;

## Le budget prévisionnel 2006 d'Action'elles

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
dépenses générales	18 154	subvention d'exploitation	
dépenses par actions :	92 700	<i>Etat</i>	37 000
- ateliers formation	16 500	<i>Caisse des dépôts et consignations</i>	20 000
- journées de sensibilisation	20 700	<i>régions</i>	45 000
- entretiens individuels	49 500	- <i>dont Rhône-Alpes</i>	20 000
- accompagnement post création	6 000	<i>autres collectivités locales</i>	36 744
autres dépenses	27 445	- <i>dont Communauté urbaine</i>	15 244
charges de personnel	53 127	<i>BDPME</i>	1 500
charges exceptionnelles	4 000	<i>fonds social européen</i>	30 000
personnels bénévoles	7 000	autres produits de gestion courante	25 182
		dons en nature	7 000
total des charges	202 426	total des produits	202 426

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

#### DELIBERE

1° - **Autorise** monsieur le président à signer la convention de partenariat avec Action'elles pour l'année 2006.

2° - **Approuve** le versement d'une subvention d'un montant de 15 244 € pour l'exercice 2006 à Action'elles.

3° - **Cette dépense** sera imputée au budget de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,